

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES SERVEURTS

Dernière version en date du 02/02/2010 4:58

ARTICLE 1 : PARTIES

Les présentes sont conclues entre :

- ServeurTS est un service proposé par la société CSIL (Concept Systeme Ingénierie Logiciel), SARL, société de droit français, élisant domicile au 6 rue Maurice Tenine 94260 Fresnes, inscrit au RCS de Créteil au numéro B420 840 423, représentée par Mr Cambier.
- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par ServeurTS, ci-après nommée le Client.

ARTICLE 2 : OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de ServeurTS toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles ServeurTS s'engage avec le Client.

Les présentes conditions générales de service proposées par ServeurTS sont applicables à toute commande par le Client.

Les prestations offertes par ServeurTS à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de service.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE SERVEURTS

ServeurTS s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. ServeurTS ne répond que d'une obligation de moyen.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DE SERVEURTS

La responsabilité de ServeurTS ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à ServeurTS au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de ServeurTS ("Cas de Force Majeure"), alors ServeurTS, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel ServeurTS n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN (Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique),
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES SERVEURTS

Dernière version en date du 02/02/2010 4:58

Les réparations dues par ServeurTS en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéficiaires ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défaillance ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.). En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de ServeurTS, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à ServeurTS pour la période considérée ou facturées au Client par ServeurTS ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de ServeurTS a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

ServeurTS n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données hébergées. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à ServeurTS au titre des prestations réalisées.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes ainsi que les diverses options d'utilisation des modes de paiement proposés par ServeurTS..

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations exactes à ServeurTS.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. ServeurTS dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de ServeurTS.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers, et s'engage notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, ServeurTS ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour ServeurTS d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels ServeurTS pourrait prétendre.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait à ServeurTS. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de ServeurTS à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir ServeurTS de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre ServeurTS et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer ServeurTS dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation.

Le Client, pour tout contact avec ServeurTS, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

ARTICLE 6 : EXECUTION, TARIF, PAIEMENT et FIDELISATION

6.1. Création du compte client

Pour toute commande de Service auprès de ServeurTS, le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour. Ce compte client est activé par l'envoi par ServeurTS d'un courrier électronique adressé selon les coordonnées communiquées dans le compte client.

6.2. Confirmation de la commande

ServeurTS accuse réception sans délai au Client, par courrier électronique, du bon de commande et du paiement effectué, et l'informe de la mise en oeuvre du Service commandé dans les conditions décrites ci-après.

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES SERVEURTS

Dernière version en date du 02/02/2010 4:58

6.3. Exécution de la commande

La mise à disposition du service intervient après activation du compte client par ServeurTS dans les conditions décrites à l'article 6.1 et à compter du paiement effectif du service par le Client.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont créditées sur le compte de ServeurTS.

6.4. Tarif

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par ServeurTS sont disponibles en consultation en ligne sur le site <http://www.serveurts.com>

Les services ou prestations commandés sont mentionnés dans la commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises sauf indication contraire et sont payables en euros.

ServeurTS se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site <http://www.serveurts.com> un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les services et notamment à ceux en cours d'exécution.

ServeurTS se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prestations fournies par ServeurTS sont payables à la commande. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services ServeurTS. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par ServeurTS de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du service entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du service, quel que soit le mode de règlement prévu ;

- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour ServeurTS d'user de la faculté de résiliation du contrat ;

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par ServeurTS, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

6.5. Paiement

Le paiement s'effectue en ligne au moment de la conclusion du service ou chaque mois en cas d'abonnement.

Le Client a la possibilité d'effectuer un règlement par chèque à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français (en raison des frais élevés à notre charge).

Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution.

6.6. Modalités de paiement

Les prix indiqués sont fixes et non négociables.

Toutes les transactions financières sont effectuées au nom de la société Concept Systeme Ingénierie Logiciel.

Tous les paiements doivent être uniquement effectués en EURO.

ServeurTS offre diverses options de paiement comme par exemple :

- Paiement par Paypal
- Paiement par Chèque
- Paiement par Virement
- Paiement par AlloPass

Tout paiement effectué par une méthode non gérée par ServeurTS ou utilisant une autre devise sera rejeté.

Aucun paiement validé ne peut ensuite être remboursé, transféré sur un autre compte ou utilisé pour un service autre que ServeurTS.

6.7. Transactions Paypal

Sur le relevé de compte bancaire du client, la transaction est identifiée par la codification PAYPAL *CSIL

Pour des raisons de sécurité, ServeurTS n'a pas accès aux données des comptes Paypal de ses clients. De plus, ServeurTS ne gère par directement les transactions de ses clients.

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES SERVEURTS

Dernière version en date du 02/02/2010 4:58

En cas de problème lors d'une transaction, le client peut contacter le support clientèle Paypal par téléphone au :

Service clientèle de PayPal :

0821 230 233 (0,12 Euros/minute) de 9h00 à 17h30

6.8. Utilisation du système AlloPass

Il est impératif d'obtenir le numéro d'appel AlloPass en utilisant le formulaire sur le site ServeurTS.

En effet, le numéro d'appel AlloPass changeant régulièrement, le client risque d'obtenir un code AlloPass erroné.

Par contre, le client peut valider un code AlloPass et le convertir ultérieurement dans un délai de 30 jours suivant l'obtention de ce code.

Aucun remboursement AlloPass ne pourra être demandé pour quelque raison que ce soit (par exemple si l'utilisateur a perdu le code AlloPass, si l'utilisateur n'a pas converti son code AlloPass dans un délai de 30 jours suivant l'appel, si l'utilisateur a obtenu un code AlloPass erroné ...)

Cependant, si ServeurTS le désire et si la cause le justifie, un geste exceptionnel à titre commercial pourra être discuté entre ServeurTS et le client et un nouveau code AlloPass pourra être gratuitement donné au client.

6.9. Utilisation des demandes de paiement

Ce service permet au client de gérer avec plusieurs utilisateurs le paiement des abonnements.

Chaque utilisateur peut obtenir un ou plusieurs jetons TS en utilisant le mode de paiement de son choix.

Les jetons TS ainsi obtenus sont ensuite automatiquement ajoutés au solde du compte du client.

- les utilisateurs n'ont pas besoin de login ou de mot de passe
- les utilisateurs n'ont pas accès aux données du compte du client
- les utilisateurs n'ont pas connaissance du solde du compte du client
- les utilisateurs n'ont pas connaissance du no du compte du client
- les utilisateurs reçoivent par mail un justificatif après chaque paiement

Le support clientèle ServeurTS gère les correspondances avec les utilisateurs uniquement si les questions sont relatives aux paiements.

Aucun support technique ne sera assuré directement auprès des utilisateurs !

6.10. Durée

Le service a pour durée celle prévue à la commande et ne peut être fractionné. Les données seront effacées à l'expiration du service.

La durée minimum d'un abonnement est d'un mois.

6.11. Renouvellement de service

Le renouvellement de l'abonnement est automatique tous les mois à chaque échéance à condition que le solde du compte du client soit suffisant pour permettre un prélèvement du montant de l'abonnement en cours.

ServeurTS notifiera au Client par le biais de courriers électroniques adressés au contact de facturation du Client (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client) 10 jours avant l'échéance, l'obligation d'acquitter le prix pour le renouvellement du service, lorsque celui-ci est possible.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par ServeurTS, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par ServeurTS de la demande d'enregistrement ou du renouvellement.

S'agissant d'un renouvellement payé par chèque, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque soit effectivement reçu par ServeurTS avant expiration du service.

Le renouvellement automatique du Service est activé pour l'ensemble des Services souscrits par le Client auprès de ServeurTS, cette fonction peut toutefois être désactivée par le Client par l'intermédiaire de son interface de gestion, au plus tard 15 jours avant l'expiration du Service souscrit.

La souscription de certains services peut également être soumise à l'obligation de souscrire au service d'abonnement.

Ces deux formules sont exécutées dans les conditions suivantes :

Par dérogation aux dispositions de l'article 6.4, les sommes dues au titre du renouvellement automatique du Service sont prélevées par ServeurTS avant l'expiration du Service souscrit.

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES SERVEURTS

Dernière version en date du 02/02/2010 4:58

Les sommes dues par le Client au titre du renouvellement automatique sont prélevées automatiquement sur son compte. En l'absence de moyens de paiement enregistrés auprès de ServeurTS pour le paiement du renouvellement du service ou en cas d'échec du paiement, ServeurTS informera le Client par courriers électroniques et le service correspondant sera mis à l'arrêt et les paramètres de celui-ci seront conservés pour une période de 10 jours en attendant la régularisation de la situation.

L'abonnement du client et le service correspondant peuvent être réactivés après un incident de paiement sous 10 jours. Le client doit pour cela approvisionner suffisamment son compte ServeurTS pour permettre le prélèvement correspondant à un mois d'abonnement puis, via le manager, demander la réactivation de l'abonnement.

La date d'échéance de l'abonnement restera la même après la réactivation de l'abonnement.

Passé ce délai, le service sera définitivement détruit et l'abonnement correspondant clôturé.

ServeurTS ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non renouvellement d'un service suite à un paiement non honoré ou non régularisé par le Client.

En cas de nouvelle commande d'un service, un nouveau contrat d'une durée identique débute.

6.12. Offre de fidélisation

Tous les mois et après chaque renouvellement d'abonnement, le client reçoit automatiquement par mail des points de fidélité.

Les points de fidélité sont calculés en fonction :

- du nombre total de slots sur votre serveur
- d'un pourcentage de fidélisation dégressif

(voir tableau sur le site ServeurTS)

En cas de downgrade du serveur, le client conserve les points de fidélité déjà acquis mais le pourcentage de fidélisation appliqué pour le calcul sera alors réinitialisé à 3%.

L'offre est valable pour tous les modes de paiements.

Les points de fidélité ne peuvent être remboursés, transférés sur un autre compte ou utilisés pour un service autre que ServeurTS.

ARTICLE 7 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

7.1. Le service est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé à partir du site <http://www.serveurts.com>, moyennant le versement par le Client du prix correspondant, dans les conditions prévues à l'article 6.

7.2. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le service en cas de force majeure subsistant plus de d'un mois.

7.3. Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de résilier le service et le Client ne pourra prétendre au remboursement par ServeurTS des sommes déjà versées.

7.4. Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du service non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le service sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

7.5. ServeurTS se réserve le droit d'interrompre le service du Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité des serveurs de ServeurTS. Dans la mesure du possible, ServeurTS informera préalablement le Client.

En cas de nécessité, ServeurTS se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

Le Client peut résilier le contrat à tout moment sous réserve que le Client ait précisé l'ensemble des informations requises permettant son identification.

7.6. ServeurTS se réserve à tout moment, et après un préavis de 15 jours, de résilier l'abonnement du client à la fin de la période souscrite et de ne pas renouveler celui-ci.

Le service sera alors définitivement fermé.

7.7. ServeurTS se réserve à tout moment, de modifier ou de changer les caractéristiques des serveurs tel que l'adresse IP, les ports ou l'emplacement physique des serveurs.

7.8. ServeurTS se réserve le droit de fermer sans préavis le service et de résilier l'abonnement du client sans remboursement possible de celui-ci si une infraction est constatée par ServeurTS comme par exemple l'utilisation du service dans un but représentant toutes infractions punies par les lois Françaises ou Internationales.

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES SERVEURTS

Dernière version en date du 02/02/2010 4:58

7.9. En cas d'interruption de plus de 5 jours consécutifs du service suite à un problème technique indépendant de la volonté de ServeurTS (problème direct sur le réseau du fournisseur, problème de matériel des serveurs dans les baies ...), le remboursement de l'abonnement du mois en cours sera effectué à titre d'indemnisation.

Aucune autre indemnisation de quelque nature que ce soit ne sera possible.

Dans tous les autres cas, si ServeurTS le désire, un geste exceptionnel à titre commercial pourra être discuté entre ServeurTS et le client.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par ServeurTS, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par ServeurTS :

- s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à la déontologie ou aux présentes conditions générales ;
- si ServeurTS reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, et notamment conformément à la loi de Confiance pour l'Economie Numérique du 21 juin 2004 dès lors que le caractère manifestement illicite est porté à la connaissance de ServeurTS;
- si les coordonnées indiquées dans le compte client apparaissent fausses, inexactes ou non actualisées.

ARTICLE 9 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du service à ses besoins et avoir reçu de ServeurTS toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ServeurTS se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du service.

ARTICLE 10 : TOLERANCE

Le fait que ServeurTS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par ServeurTS à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

ServeurTS s'efforce de protéger la vie privée de ses utilisateurs en respectant la réglementation en vigueur à cet égard. Ainsi, ServeurTS a déclaré la collecte et le traitement des données personnelles auprès de la CNIL (récépissé n° 1148694).

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, à travers la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés habilitant la CNIL à édicter en vertu de son pouvoir réglementaire, autorise ServeurTS à traiter à travers son fichier la récolte des informations suivantes : Identité (nom, prénom, adresse, Email, adresse IP).

Par «données personnelles» ServeurTS entend toutes les informations concernant l'utilisateur en tant que personne physique que l'utilisateur fournisse volontairement ou que ServeurTS collecte dans le cadre de la navigation et qui, quelle qu'en soit la nature, permet directement ou non de l'identifier.

Droits d'accès, modification et suppression des données personnelles

Pour faciliter l'exercice du droit d'accès aux données personnelles, l'utilisateur peut modifier ses données à tout moment en contactant le service clientèle ServeurTS ou en utilisant le manager.

La gestion des données personnelles permet à ServeurTS de gérer les services proposés par le site sur lequel l'utilisateur est connecté.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS GENERALES

12.1. Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de ServeurTS feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par ServeurTS pendant toute la période des relations contractuelles.

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES SERVEURTS

Dernière version en date du 02/02/2010 4:58

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour ServeurTS : CSIL, 6 rue Maurice Tenine 94260 Fresnes
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à ServeurTS

12.2. Tentative de fraude ou de piratage

Toutes les connexions, les opérations du manager, l'utilisation des services et les transactions financières des clients sont loggées.

En cas de tentative de fraude ou de piratage, une plainte est systématiquement déposée auprès des services de police ainsi qu'au niveau de la B.E.F.T.I (Brigade d'Enquêtes sur les Fraudes aux Technologies de l'Information)

12.3. Manager sécurisé par SSL

La présence du cadenas fermé dans le navigateur à côté de l'adresse indique que le manager ServeurTS est sécurisé par la méthode de cryptage SSL.

Le certificat de sécurité a été validé par le prestataire Starfield.

Le manager est disponible à l'adresse suivante :

<https://secure.serveurts.com>

12.4. Correspondance par email

Lors de la création de son compte, le client s'engage à fournir une adresse email valide pour la correspondance avec ServeurTS.

Les identifiants de connexion au manager, les identifiants de connexion au service ou les justificatifs de paiement seront uniquement communiqués et envoyés par mail.

ServeurTS déconseille fortement l'utilisation d'adresse de type HOTMAIL ou MSN.

Le système anti-spams de ces webmails étant trop restrictif, il arrive fréquemment que les mails soient considérés comme courrier indésirable.

Il est souhaitable si le client possède une autre adresse mail de l'utiliser.

Dans le cas contraire, le client doit s'assurer et vérifiez que les mails envoyés par ServeurTS ne soient pas considérés comme spams et que ceux-ci n'arrivent pas dans une boîte 'Courrier indésirable'

12.5. Utilisation de l'adresse email

ServeurTS ne communique jamais l'adresse email d'un client à un tiers.

Celle-ci n'est utilisée que pour la correspondance entre ServeurTS et le client.

12.6. Gestion et maintenance des services

En cas d'incident, ServeurTS gère uniquement les problèmes techniques liés à l'installation de base du service.

En aucun cas, ServeurTS ne peut gérer les problèmes liés à l'exploitation ou à la gestion du service.

De plus, ServeurTS ne peut être responsable pour toutes les erreurs survenues à la suite d'une mauvaise utilisation du service par le client.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Créteil (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.